

l'adoption de l'ADA au Congrès, les représentants des organisations de personnes handicapées ont négocié directement avec les élus et les fonctionnaires, de même qu'avec les milieux patronaux, des modifications à leur liste de revendications. Ils ont dialogué face à face avec leurs adversaires et leur ont proposé des arguments fondés sur des recherches et des données chiffrées. Pour obtenir la promulgation de l'*American with Disabilities Act*, ils ne se sont pas présentés en geignant ni en se drapant dans l'indignation morale.

Nous applaudissons ceux qui se sont battus pour cette avancée magnifique vers l'intégration des personnes handicapées dans la vie des États-Unis.

LA SITUATION CANADIENNE

Il ne faut pas oublier que nous vivons dans un pays différent, possédant un ensemble de valeurs et d'institutions politiques différent. Bien que les similarités entre les sociétés canadienne et américaine abondent, il nous faut déterminer ce qui peut marcher chez nous. Par exemple, une bonne part des dispositions de l'*American with Disabilities Act*, excède la compétence du gouvernement fédéral canadien.

Néanmoins, les progrès devraient être aussi faciles à réaliser chez nous qu'aux États-Unis. Non seulement jouissons-nous d'une protection constitutionnelle des droits des personnes handicapées tout à fait unique, puisqu'elle est inscrite dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais nous avons aussi une plus forte tradition d'intervention de l'État dans le sens de la justice sociale. En outre, les Canadiens ont toujours attendu de leur gouvernement fédéral qu'il montre la voie et comptent que leurs gouvernements provinciaux emboîteront le pas.

Un certain nombre des éléments les plus importants qui doivent être réunis pour faire bouger les choses dans la nouvelle décennie sont déjà en place. Les organisations de personnes handicapées ont défini leurs objectifs et formulé leurs besoins. Les mouvements d'entraide initiaux des personnes handicapées se sont mués en mouvements de consommateurs qui ont contraint les prestataires de services à souscrire, du moins intellectuellement, à l'idée que les personnes atteintes de déficience ont le droit et la capacité de déterminer leurs propres besoins et objectifs. Du «consommérisme» on est passé au militantisme actif, c'est-à-dire que l'on réclame pour les personnes handicapées le droit de participer pleinement à la société. Au cours de nos audiences, nous avons entendu des témoignages de nombreux particuliers et d'un vaste éventail d'organisations sur les mesures précises qu'il conviendrait de prendre en ce sens.

Le public canadien se montre massivement favorable à la poursuite de ces objectifs. Dans un sondage effectué par *Environics Research* au mois d'octobre 1987, un échantillon